

pour exprimer certaines idées sur ce que j'appellerai des questions indiennes. J'aimerais remercier le député de Skeena d'avoir parlé du problème des traités 8 et 11. Dernièrement, j'ai eu l'occasion de visiter plusieurs conseils de bandes dans les régions lésées par les traités 8 et 11 et je sais que les Indiens des Territoires s'intéressent énormément au règlement de ces deux traités.

La Commission, qui remonte à 1959, a présenté son rapport et je voudrais m'associer au député de Skeena pour demander au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, qui est comptable des Affaires indiennes, d'étudier avec le plus grand soin cette question urgente. Je voudrais aussi lui rappeler que les Indiens, qui vivent dans les vastes Territoires du Nord-Ouest et du Yukon, ont eu le sentiment jusqu'ici que la Commission leur avait rendu visite; mais ils n'ont jamais eu l'occasion de se grouper et de discuter entre eux de ce qui leur semblerait comme la meilleure solution à apporter aux traités 8 et 11.

J'espère donc que le ministre et le gouvernement se rendront compte qu'il faut résoudre le plus tôt possible les problèmes que posent les traités 8 et 11 afin de dissiper les craintes et les appréhensions des Indiens des Territoires du Nord-Ouest du Nord de l'Alberta, de sorte que ces gens croient que le gouvernement du Canada a reconnu la nécessité de répondre aux exigences de ces traités et de régler une fois pour toutes, le problème particulier de l'établissement des Indiens sur les terres.

Le deuxième domaine qui m'inquiète profondément a trait à la stabilité économique pour nombre de nos Indiens qui n'ont pas l'occasion de faire des études et de se développer dans notre collectivité économique. Je pense à ceux qui continuent de vivre selon la tradition, c'est-à-dire de chasse et de pêche, et dont l'existence dépend du commerce des fourrures à longs poils. Un des graves problèmes auxquels doit faire face ce groupe particulier d'Indiens est l'instabilité du marché des fourrures et du commerce de la pelleterie en soi. Il est bien difficile et décourageant pour un particulier, qui a décidé de quitter son foyer pour passer les mois d'hiver en forêt et qui revient avec ce qu'il considère un bon lot de fourrures qui lui permettra non seulement de payer sa nourriture, mais de subvenir aux besoins de sa famille pendant les mois à venir, de découvrir, à son retour, que le prix des fourrures s'est avili qu'il est incapable de vendre le produit de sa chasse à un prix raisonnable.

[M. Orange.]

D'un autre côté, les années où la fourrure se vend à prix fort, un autre problème se pose pour l'Indien, celui d'une prise peu abondante. J'espère que les fonctionnaires du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien examineront minutieusement cette question en vue de fixer un prix minimum pour la fourrure à long poil. Il vaut la peine de noter que c'est la seule industrie primaire qui ne reçoit pas de subventions. On peut soutenir peut-être que la fourrure est un article de luxe. C'est le cas vraiment pour la personne qui la porte, mais non pour celle qui la met sur le marché.

A mon avis, la meilleure façon de permettre à ces gens qui ne participeront pas au progrès économique en raison de nos programmes d'éducation et de développement économique, de marcher la tête haute au sein de notre société et de subvenir à leurs besoins, c'est d'établir au sein de notre économie un régime de prix minimums ou de subsides, peu importe le nom qu'on y donne.

Je sais que pendant les audiences du comité on a accueilli avec un vif intérêt la nouvelle de visites à diverses localités indiennes du Canada. Les sous-comités, je le crois, pourront visiter des localités indiennes et j'espère que leurs interlocuteurs indiens leur exprimeront librement leur point de vue. Au retour des sous-comités, le comité pourrait peut-être recommander à la Chambre les moyens d'aider au progrès économique et culturel de nos Indiens.

L'hon. M. Lambert: Monsieur le président, mes remarques seront brèves. Elles se rattacheront à un aspect des services du ministre, qui ne relève cependant pas directement de lui, mais partiellement de son collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Il s'agit de la Direction des services de santé des Indiens et du Nord et de la situation de l'hôpital Charles Camsell, à Edmonton. Mes observations sont peut-être un peu hors de propos, mais elles sont apparentées au sujet et opportunes, vu les commentaires prononcés l'autre jour par le sous-ministre de la Santé nationale au comité de la santé et du bien-être social, indiquant qu'à son avis il convient d'instaurer le principe des services de santé intégrés à l'égard des Indiens et des Esquimaux.

Le secrétaire d'État est à la Chambre et l'honorable représentante se rappellera la longue correspondance qui a été échangée entre elle, moi et quelques membres de l'ancien